

**BUDGET 2000-2001**

**4,5 MILLIARDS DE DOLLARS DE BAISSÉ D'IMPÔT  
ET PLEINE INDEXATION DU RÉGIME FISCAL**

**Québec, le 14 mars 2000** – Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, a annoncé lors du Discours sur le budget 2000-2001, une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers de 4,5 milliards de dollars. Une baisse initiale de 1 milliard de dollars profitera immédiatement aux contribuables. Elle sera suivie d'une deuxième baisse de 1,5 milliard en 2001-2002 et d'une troisième de 2 milliards en 2002-2003. Le pouvoir d'achat des contribuables est immédiatement protégé grâce à ces réductions successives. L'indexation deviendra automatique à partir de 2003.

**Baisse pour tous les contribuables mais favorisant  
davantage la classe moyenne et les familles**

Cette réduction d'impôt permettra à tous les Québécois et les Québécoises de profiter des fruits d'une saine situation financière et d'une économie renforcée. En effet, tous les contribuables, quels que soient leur revenu et leur situation, bénéficieront d'une réduction d'impôt. Par ailleurs, les contribuables de la classe moyenne et les familles en profiteront davantage. Les 2,4 millions de ménages québécois qui paient actuellement des impôts verront leur charge fiscale diminuer de 13 % en moyenne. Pour une famille avec deux enfants et deux revenus de travail totalisant 50 000 \$ par exemple, la réduction pourra atteindre 34 %.

Voici quelques cas :

### BAISSE D'IMPÔT

	En 2000	En 2001	En 2002
<b>Couple avec 2 enfants et 2 revenus</b>			
40 000 \$	322 \$	753 \$	1 183 \$
50 000 \$	532 \$	1 123 \$	1 733 \$
75 000 \$	477 \$	888 \$	1 443 \$
100 000 \$	702 \$	1 113 \$	1 803 \$
<b>Célibataire</b>			
20 000 \$	105 \$	258 \$	411 \$
30 000 \$	221 \$	437 \$	673 \$
40 000 \$	276 \$	494 \$	782 \$
75 000 \$	626 \$	844 \$	1 422 \$

### Des bénéfiques immédiats qui répondent aux attentes de la population

La baisse d'impôt initiale est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Dès mai 2000, les contribuables verront les effets de cette baisse sur leur chèque de paie.

Les diminutions résulteront de l'adoption d'une nouvelle table d'imposition dans laquelle les trois taux actuels ont été révisés à la baisse. Ils passeront de 20 %, 23 % et 26 % à 17 %, 22 % et 24 %. De plus, le gouvernement accorde une réduction d'impôt aux familles.

Les mesures de réduction d'impôt et d'indexation du régime fiscal présentées aujourd'hui répondent aux attentes et aux besoins de la population, exprimés lors de la Commission parlementaire sur la réduction de l'impôt qui s'est tenue l'automne dernier. Les changements apportés au regard de l'impôt des particuliers rendent le régime d'imposition plus équitable et plus compétitif par rapport aux autres juridictions. Ils favorisent également l'emploi.

## **Baisse du Québec beaucoup plus généreuse que celle d'Ottawa**

M. Landry a mentionné que la baisse d'impôt accordée dans ce budget est beaucoup plus significative que celle annoncée par le gouvernement fédéral récemment. Par exemple, pour un couple ayant deux enfants et deux revenus totalisant 50 000 \$, la réduction allouée suite au présent budget est de 1 733 \$, comparativement à seulement 134 \$ pour celle provenant du gouvernement fédéral.

« En réduisant l'impôt de 4,5 milliards de dollars, le gouvernement va beaucoup plus loin qu'il l'avait annoncé précédemment et ce, sans mettre en péril le déficit zéro. », a affirmé M. Landry.

– 30 –

Source : Andrée Corriveau  
Directrice de cabinet adjointe  
Responsable des communications  
Cabinet du vice-premier ministre  
Tél. : (418) 643-5270 ou (514) 499-2551  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)